RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 01235
Numéro SIREN : 632 038 097
Nom ou dénomination : CYLA ET CIE

Ce dépôt a été enregistré le 12/06/2019 sous le numéro de dépôt 43039

20190430392018

DATE DEPOT : 12/06/2019

N° DE DEPOT : 43039

N° GESTION : 2010B01235

N° SIREN : 632038097

DENOMINATION : CYLA ET CIE

ADRESSE : 2 rue Lord Byron 75008 Paris

MILLESIME : 2018

ANNEXE

Règles et méthodes comptables

(Code du commerce-articles9 et 11-Décret n°83-1020 du 29 novembre 1983-articles 7,21,24 début, 24-1°, 24-2° et 24-3°)

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La présentation des comptes annuels et les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Composition du Capital Social

CATEGORIE DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1-Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	**500**	**15, 245**
2-Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3-Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4-Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	**500**	**15, 245**

cerfa N° 15949 * 01
Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① **BILAN – ACTIF**

DGFiP N° 2050-SD 2019

Désignation de l'entreprise : CYLA ET COMPAGNIE — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2

Adresse de l'entreprise 2 RUE LORD BYRON 75008 Paris 8e — Durée de l'exercice précédent * 1 2

Numéro SIRET * 6 3 2 0 3 8 0 9 7 0 0 0 4 4 — Néant ☐ *

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2018 Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
ACTIF IMMOBILISÉ* – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU		
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
ACTIF IMMOBILISÉ* – IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH		BI		
	TOTAL (II)	BJ		BK		
ACTIF CIRCULANT – STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
ACTIF CIRCULANT – CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 680	BY		1 680
	Autres créances (3)	BZ	146 979	CA		146 979
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
ACTIF CIRCULANT – DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	17 578	CG		17 578
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI		
	TOTAL (III)	CJ	166 237	CK		166 237
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	166 237	IA		166 237

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° 2050-SD

cerfa N° 10938 * 21

Formulaire obligatoire article 53 A du Code général des impôts

② **BILAN — PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051-SD 2019

Désignation de l'entreprise CYLA ET COMPAGNIE — Néant ☐*

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7 622)	DA	7 622
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	762
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	20 663
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	135 908
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	164 954
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	583
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	
	Dettes fiscales et sociales	DY	280
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	420
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	1 283
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	166 237
RENVOIS (1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Écart de réévaluation libre	1D	
	Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

N° 2051-SD – (SDNC-DGFiP)

cerfa N° 10167 * 23

Formulaire obligatoire (article 54 A du Code général des impôts).

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052-SD 2019

Désignation de l'entreprise : CYLA ET COMPAGNIE

Néant ☐ *

			Exercice N				
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue { biens *	FD		FE		FF	
	Production vendue { services *	FG	18 200	FH		FI	18 200
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	18 200	FK		FL	18 200
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	
	Autres produits (1) (11)					FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	18 200
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	20 031
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	76
	Salaires et traitements *					FY	
	Charges sociales (10)					FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Sur immobilisations { - dotations aux amortissements *					GA	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Sur immobilisations { - dotations aux provisions					GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	20 107
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						GG	(1 907)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)						GV	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)						GW	(1 907)

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° 2052-SD – (SDNC-DGFiP)

cerfa N° 10947 * 21

(Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053-SD 2019

Désignation de l'entreprise : CYLA ET COMPAGNIE

Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	196 448
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) **(VII)**	HD	196 448
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 *bis*)	HE	45 675
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	12 960
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 *ter*)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) **(VIII)**	HH	58 635
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)		HI	137 813
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ	
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	214 648
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	78 742
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)		HN	135 906
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont : produits de locations immobilières	HY	
	(2) Dont : produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont : — Crédit-bail mobilier *	HP	
	(3) Dont : — Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6 *bis*) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 *bis* du C.G.I.)	HX	
	(6 *ter*) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 ; obligatoires A9		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) *

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Cf. Annexe		

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

N° 2053-SD – (SDNC-DGFiP)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(4) COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

N° 2053

ANNEXES

Désignation de l'entreprise

(7) Détail des produits et charges exceptionnels :	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
COMPLEMENT LOYER 2008 A 2017	45 675	
CESSION DROIT AU BAIL	9 147	
PERTE DEPOT GARANTIE	3 813	
INDEMNITE EVICTION		190 000
PAIEMENT ARTICLE 700 SUITE JUGEMENTS		6 000
POUR ORDRE TVA/FACT A ETABLIR + 10 ANS		448

cerfa N° 10169 ✱ 23
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑤

IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054-SD 2019

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise CYLA ET COMPAGNIE — Néant ☐*

CADRE A	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)	Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste (3)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ		D8	D9
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	KD	9 147	KE	KF
CORPORELLES	Terrains	KG		KH	KI
CORPORELLES	Constructions: Sur sol propre [dont composants L9]	KJ		KK	KL
CORPORELLES	Constructions: Sur sol d'autrui [dont composants M1]	KM		KN	KO
CORPORELLES	Constructions: Installations générales, agencements* et aménagements des constructions [dont composants M2]	KP		KQ	KR
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels [dont composants M3]	KS		KT	KU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Installations générales, agencements, aménagements divers*	KV	21 333	KW	KX
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Matériel de transport*	KY		KZ	LA
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	1 337	LC	LD
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Emballages récupérables et divers*	LE		LF	LG
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI	LJ
CORPORELLES	Avances et acomptes	LK		LL	LM
CORPORELLES	TOTAL III	LN	22 670	LO	LP
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M	8T
FINANCIÈRES	Autres participations	8U		8V	8W
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	1P		1R	1S
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	1T	3 813	1U	1V
FINANCIÈRES	TOTAL IV	LQ	3 813	LR	LS
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	35 630	ØH	ØJ

CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions: par virement de poste à poste (1)	Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (4)	Réévaluation légale* ou réévaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice (5)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	IN	CØ	DØ	D7	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	IO	LV 9 147	LW	1X	
CORPORELLES	Terrains	IP	LX	LY	LZ	
CORPORELLES	Constructions: Sur sol propre	IQ	MA	MB	MC	
CORPORELLES	Constructions: Sur sol d'autrui	IR	MD	ME	MF	
CORPORELLES	Constructions: Inst. gales, agencts et am des constructions	IS	MG	MH	MI	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT	MJ	MK	ML	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU	MM 21 333	MN	MO	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Matériel de transport	IV	MP	MQ	MR	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS 1 337	MT	MU	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Emballages récupérables et divers*	IX	MV	MW	MX	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	MY	MZ	NA	NB	
CORPORELLES	Avances et acomptes	NC	ND	NE	NF	
CORPORELLES	TOTAL III	IY	NG 22 670	NH	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ	ØU	M7	ØW	
FINANCIÈRES	Autres participations	IØ	ØX	ØY	ØZ	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	I1	2B	2C	2D	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	I2	2E 3 813	2F	2G	
FINANCIÈRES	TOTAL IV	I3	NJ 3 813	NK	2H	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4	ØK 35 630	ØL	ØM	

cerfa N° 10171 * 18

Formulaire obligatoire (article 54 A du Code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis-SD 2019

EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTR

Exercice N clos le 31/12/2018

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 *bis* J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : CYLA ET COMPAGNIE

Néant [X] *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 *bis* J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....

2 – FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE ..... –

3 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE ..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

N° 2054 BIS-SD – (SDNC-DGFiP)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

cerfa N° 10172 * 23

Formulaire obligatoire (article 54 A du Code général des impôts)

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055-SD 2019

Désignation de l'entreprise CYLA ET COMPAGNIE

Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	21 333	QE		QF	21 333	QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 337	QM		QN	1 337	QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	22 670	QV		QW	22 670	QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	22 670	ØP		ØQ	22 670	ØR	

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc. et am. des cons.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non vendu (NP + NQ + NR)	NW		Total général non vendu (NS + NT + NU)	NY			Total général non vendu (NW - NY)	NZ							

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° 2055-SD – (SDNC-DGFiP)

cerfa N° 10949 * 21

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056-SD 2019

Désignation de l'entreprise CYLA ET COMPAGNIE

Néant [X] *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 *bis* A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 *quinquies* H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD	
	Dont dotations et reprises – d'exploitation			UE		UF			
	Dont dotations et reprises – financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises – exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. | I0 |

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° 2056-SD – (SDNC-DGFiP)

cerfa N° 10950 * 21 (8)

Formulaire obligatoire (Article 53 A du Code général des impôts)

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057-SD 2019

Désignation de l'entreprise : CYLA ET COMPAGNIE — Néant ☐*

CADRE A	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM	UN
	Prêts (1) (2)	UP		UR	US
	Autres immobilisations financières	UT		UV	UW
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA			
	Autres créances clients	UX	1 680	1 680	
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * — Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO	Z1			
	Personnel et comptes rattachés	UY			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ			
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	867	867	
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB			
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN			
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP			
	Groupe et associés (2)	VC			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	148 112	146 112	
Charges constatées d'avance		VS			
	TOTAUX	VT	148 659	VU 148 659	VV
RENVOIS (1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD			
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE			
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF			

CADRE B	ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B				
Personnel et comptes rattachés		8C				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D				
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	280	280		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	583	583		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	420	420		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
	TOTAUX	VY	1 283	VZ 1 283		
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

N° 2057-SD – (SDNC-DGFiP)

cerfa N° 10951 * 21
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑨ **DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL**

DGFiP N° 2058-A-SD 2019

Désignation de l'entreprise : CYLA ET COMPAGNIE | Formulaire déposé au titre de l'IR | ET | Néant ☐ * | Exercice N, clos le : 31/12/2018

I. RÉINTÉGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA	135 906
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises à l'IR) ou des associés						WB	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)	XX		XW	
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 212 bis) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						17	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme – imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)						18	
	Moins-values nettes à long terme – imposées au taux de 0 %						ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * – Plus-values nettes à court terme						WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * – Plus-values soumises au régime des fusions						WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du CGI)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		WQ	
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						YI	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
						TOTAL I	WR	135 906

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *						WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)						WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV	
	Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 0 %						WI	180 853
	Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 19 %						WP	
	Plus-values nettes à long terme – imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW	
	Plus-values nettes à long terme – imputées sur les déficits antérieurs						XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						16	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :	(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A			)	XA	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *.						ZY	
	Majoration d'amortissement *						XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations * – Entreprises nouvelles - Jeune entreprise innovante en différés et sépare	K9	Entreprises nouvelles (art. 44 octies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 octies A)	L5	XF	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations * – Île de Clipperton et zone CCE (art. 44 undecies)	L6	Société investissements immobiliers cotées (art. 208 C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations * – ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)	QV	Base n'emploi à redéployer (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quindecies)	XC		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations * – Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)			PC		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	)	XG	
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2	
						TOTAL II	XH	180 853

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI			
	déficit (II moins I)			XJ	44 947
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN		XO	44 947

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

N° 2058-A-SD – (SDNC-DGFiP)

cerfa N° 10952 * 21

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B-SD 2019

Désignation de l'entreprise CYLA ET COMPAGNIE

Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	44 947
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)	YK	44 947

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° *bis* Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° *bis* Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO	
		↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058B déposé au titre de l'exercice précédent.

N° 2058-B-SD – (SDNC-DGFiP)

cerfa N° 10953 * 21

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(11)

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C-SD 2019

Désignation de l'entreprise : CYLA ET COMPAGNIE — Néant ☐ *

ORIGINES			AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		Affectations aux réserves	– Réserves légales	ZB	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	1 147		– Autres réserves	ZD	1 147
Prélèvements sur les réserves	OE		Dividendes		ZE	
			Autres répartitions		ZF	
			Report à nouveau		ZG	
TOTAL I	OF	1 147	(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II		ZH	1 147

RENSEIGNEMENTS DIVERS

					Exercice N :
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier	(précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7	YQ	
	– Engagements de crédit-bail immobilier			YR	
	– Effets portés à l'escompte et non échus			YS	
DÉTAILS DES POSTES – AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance			YT	
	– Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	XQ	17 004
	– Personnel extérieur à l'entreprise			YU	
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	2 542
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV	
	– Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES	ST	484
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	20 031
DÉTAILS DES POSTES – IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE			YW	76
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS	9Z	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			YX	76
TVA	– Montant de la TVA collectée			YY	3 360
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	556
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2018) *			ØB	
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS	
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	%
	– Numéro de centre agréé *	XP	– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 Sinon 0 — ZR	0
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice			RG	
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art 217 *octies*			RH	

RÉGIME DE GROUPE *								
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

N° 2058-C-SD

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

cerfa N° 10179 * 23 (12)

Formulaire obligatoire (article 54 A du code général des impôts)

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFiP N° 2059-A-SD 2019

Désignation de l'entreprise : CYLA ET COMPAGNIE

Néant ☐*

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1	DROIT AU BAIL	9 147	9 147			9 147
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * : Court terme (9)	Long terme (10) : 19 %	15 % (ou 12,80 %)	0 %	Plus-value taxables à 19 % (1) (11)
I - Immobilisations*	1	190 000	180 853				180 853	
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)					180 853	
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)						
		CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)						
				(A)		**(B)** (Ventilation par taux)		**(C)**

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 208 C et 210 E du CGI.

N° 2059-A-SD – (SDNC-DGFiP)

(12) DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFiP N° 2059-A

IMMOBILISATIONS

Désignation de l'entreprise : CYLA ET COMPAGNIE

N° SIRET : 63203809700044

Eléments cédés (1)		Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle	Prix de vente	Montant global de la plus ou moins-value	Court terme	Long terme			Plus value taxables à 19 % (1)
Nature	Date d'acquisition									19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
DROIT AU BAIL		9 147	9 147			9 147	190 000	180 853				180 853	

SARL CYLA ET CIE

Au capital de 7 622 euros
RCS PARIS B 632038097
Siège social : 2 rue Lord Byron - 75008 PARIS

RAPPORT DE GESTION SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

Ce jour se tient l'assemblée générale, conformément aux dispositions de la loi comptable du 30 avril 1983, du décret comptable du 29 novembre 1983, de nos Statuts, ainsi que des différents textes régissant les sociétés commerciales. Doivent être examinés et approuvés, les comptes de notre dernier exercice, et le compte rendu de l'accomplissement de notre mission.

Il conviendra de statuer sur l'affectation du résultat et sur les différents points contenus dans l'ordre du jour de la présente assemblée.

Auparavant, et avant de passer en revue les comptes, il convient d'examiner les questions suivantes :

1. SITUATION DE LA SOCIÉTÉ DURANT L'EXERCICE ÉCOULÉ

Je suis en possession du bilan, du compte de résultat et de l'annexe depuis plus de quinze jours. J'ai pu, aussi, prendre connaissance des documents comptables qui ont été tenus à votre disposition. Ces renseignements qui se trouvent complétés par plusieurs analyses qui permettent de mieux juger de notre situation.

Il y a d'abord l'analyse des principaux postes du bilan, comparés d'un exercice à l'autre, en Euros et en pourcentages, puis les comparaisons des comptes de résultat.

Les soldes intermédiaires de gestion sont également présentés selon le même principe de gestion.

L'analyse de ces soldes intermédiaires de gestion est très importante car elle permet de fournir, souvent, l'explication de la physionomie du résultat dégagé.

Enfin, plusieurs ratios de gestion comparés, qui permettent d'approfondir et de mieux comprendre les comptes soumis à votre approbation.

2. ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SITUATION

Aucune donnée particulière ne devrait affecter nos comptes en 2019.

Nous pouvons constater que notre actif circulant s'est élevé à 166.237 euros et que nos dettes étaient de 1283 €, et que notre résultat était bénéficiaire de 135.906€.

3. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE APPELÉE A STATUER SUR LES COMPTES

A ma connaissance, aucun événement important ne s'est produit depuis la date de clôture des comptes de l'exercice, qui mérite d'être relaté ici.

4. ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Néant

5. ACTIVITÉS FILIALES ET PARTICIPATIONS

Il est également important de mentionner l'identité des personnes détenant une participation significative du capital social et les modifications éventuelles survenues dans l'année :

Madame Aline HERCBERG détient la totalité du capital social suite à la cession de parts du 29 novembre 1997.

6. ALIÉNATION EN MATIÈRE DE PARTICIPATIONS RÉCIPROQUES

Néant.

7. MODIFICATION DANS LE MODE DE PRÉSENTATION OU DANS LA MÉTHODE D'ÉVALUATION DES COMPTES

Dans l'annexe du bilan se trouvent les explications concernant les méthodes comptables employées.

Aucune modification dans l'évolution ou dans la présentation des comptes n'est intervenue cette année.

8. DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 du C.G.I., il convient de porter à votre connaissance et à votre approbation les dépenses suivantes, non déductibles fiscalement :

- Amortissements excédentaires de véhicules de tourisme pour la fraction du prix d'acquisition dépassant 18 300 €, à compter du 1er novembre 1996.

- Frais généraux excessifs, taxés ou omis sur la déclaration des frais généraux.

Montant : Néant

9. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Il est proposé d'affecter le résultat bénéficiaire net de l'exercice s'élevant à 135.906 euros de la manière suivante :

A titre de dividendes aux associés : 135.906 euros (soit 271,81 euros par part sociale)
En outre il est proposé de prélever une somme de 20.662 euros sur la réserve intitulée « Reserve statutaire » à sa disposition pour servir un dividende supplémentaire de 41,32 euros pour chaque part sociale).
Il est donc proposé de distribuer au total un dividende de 156.568 euros (soit 313,14 euros par part sociale).
Pour satisfaire aux dispositions de l'article 243 bis du code général des Impôts nous vous rappelons les distributions intervenues au titre des trois derniers exercices :

Exercices clos le	Dividende distribués
31 décembre 2017	Néant
31 décembre 2016	5000 euros (soit 10 euros par part sociale
31 décembre 2015	45000 euros (soit 90 euros par part sociale

La Gérance

SARL CYLA ET CIE

Au capital de 7 622 Euros
RCS PARIS B 632038097
Siège social : 6 rue Lord Byron - 75008 PARIS

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 8 Avril 2019

L'an deux mille dix neuf le huit avril à 14 heures,

Madame Irene SCHEINMANN, Gérante non associée de la société à Responsabilité "CYLA ET CIE", au capital de 7 622 €, dont le siège social est sis au 6 rue Lord Byron 75008 Paris,

Constate, à l'ouverture de la séance ayant lieu au siège, la présence de l' associée représentant la totalité du capital social. Le quorum ordinaire étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

La Gérante consulte ensuite :

- un exemplaire des Statuts,
- l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2018
- le rapport de gestion,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée

Puis elle déclare que les textes des résolutions proposées, les comptes annuels et le rapport de gestion ont été tenus à la disposition au siège social, durant les délais égaux.

Elle rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018
- Approbation des comptes et du rapport de gestion
- Quitus à la gérance
- Affectation des résultats
- Approbation des rémunérations perçues par la gérance
- Questions diverses

Puis elle procède à la lecture de son rapport.

Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont soumises au vote :

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique reconnaît comme régulière la convocation faite à la présente réunion pour ces jour, heure et lieu, par la gérance, chacun des associés reconnaissant avoir été mis en mesure d'exercer son droit de communication et de réflexion, l'avoir effectivement exercé et avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice et examiné le bilan, le compte de résultat et l'annexe, l'assemblée les approuve tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que toutes les opérations traduites par ces comptes.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve pour sa gestion passée à sa Gérante, Madame Irene SCHEINMANN.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 135.906 euros de la manière suivante :

La somme de 135.906 euros à la distribution aux associés d'un dividende de 271,81 euros ,pour chaque part, ce dividende, entrant dans le champ d'application de l'abattement de 40%.
Soit au total une somme de 135.906 euros égale au montant du bénéfice distribuable.

En outre, l'assemblée décide de prélever une somme de 20.662 euros sur la réserve intitulée « Réserve statutaire » à sa disposition pour servir un dividende supplémentaire de 41,32 euros pour chaque part sociale, ce dividende entrant dans le champ d'application de l'abattement de 40%, devant être payé dans les mêmes conditions que celui prélevé sur les bénéfices.

Le dividende distribué est donc égal au montant du bénéfice dont la distribution a été décidée ci-avant soit 135.906 euros augmenté de la somme de 20.662 euros prélevée sur le poste de « Réserve statutaire » disponible soit au total 156.568 euros.

Conformément à la loi, l'assemblée générale prend acte que les distributions intervenues au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice clos le	Dividende distribué
31 décembre 2017	Néant
31 décembre 2016	5000 euros (soit 10 euros par part sociale)
31 décembre 2015	45.000 (doit 90 euros par part sociale)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte que sa Gérante, Madame Irene SCHEINMANN n'a pas perçu de rémunération au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Après avoir entendu lecture du rapport de sa gérante sur les conventions visées par l'article 50 de la Loi du 24 juillet 1966, l'assemblée générale approuve celui-ci.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents à la réunion.

Irene SCHEINMANN

Aline HERCBERG

SARL CYLA ET CIE
Au capital de 7622 euros
RCS PARIS B 632038097
Siège social : 2 rue Lord Byron. 75008 PARIS

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 8 AVRIL 2019

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique reconnaît comme régulière la convocation faite à la présente réunion pour ce jour, heure et lieu, par la gérance et reconnaît également avoir été mise en mesure d 'exercer son droit de communication et de réflexion, l'avoir effectivement exercé et avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice et examiné le bilan, le compte de résultat et l'annexe , l'assemblée les approuve tels qu'ils sont présentés ainsi que toutes les opérations traduites par ces comptes.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve pour sa gestion passée a sa Gérante, Madame Irène SCHEINMANN.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s 'élevant à 135.906 euros de la manière suivante :
La somme de 135.906 euros à la distribution aux associés d'un dividende de 271,81 euros pour chaque part, ce dividende, entrant dans le champ d'application de l'abattement de 40%.

Soit au total une somme de 135.906 euros égale au montant du bénéfice distribuable.

En outre, l'assemblée Générale décide de prélever une somme de 20.662 euros sur la réserve intitulée « Réserve statutaire » à sa disposition pour servir un dividende supplémentaire de 41,32 euros pour chaque part sociale, ce dividende entrant dans le champ d 'application de l'abattement de 40% , devant être payé dans les mêmes conditions que celui prélevé sur les bénéfices.

Le dividende distribué est donc égal au montant du bénéfice dont la distribution a été décidée ci-avant soit 135.906 euros augmenté de la somme de 20.662 euros prélevée sur le poste de « Reserve statutaire « disponible doit au total 156.568 euros.

JS

Conformément à la loi , l'Assemblée Générale prend acte que les distributions intervenues au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice clos le	Dividende distribué
31 décembre 2017	Néant
31 Décembre 2016	5.000 euros (soit 10 euros par part sociale)
31 Décembre 2015	45.000 euros (soit 90 euros par part sociale)

Cette résolution est adoptée par l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte que sa Gérante, Madame Irene SCHEINMANN, n'a pas perçu de rémunération au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018

CINQUIEME RESOLUTION

Après avoir entendu lecture du rapport de sa gérante sur les conventions visées par l'article 50 de la Loi du 24 Juillet 1966, l'assemblée générale approuve celui-ci.

IRENE SCHEINMANN

ALINE HERCBERG

SARL CYLA ET CIE
Au capital de 7622 euros
RCS PARIS B 632038097
Siège social : 2 rue Lord Byron – 75008 PARIS

ASSEMBLEEE GENERALE ORDINAIRE
DU 8 AVRIL 2019

FEUILLE DE PRESENCE

	Associés	Nb de parts	Nb voix	Emargement
1	Mme Aline HERCBERG 21 place Dauphine 75001Paris	500	500	
1	TOTAL	500	500	

CERTIFIEE EXACTE CETTE FEUILLE DE PRESENCE

Par la gérante